

**Réponse au Rapport annuel 2022-2023 du Bureau de l'enquêteur correctionnel**

OTTAWA, Ontario (9 novembre 2023) – L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) salue les conclusions du rapport annuel 2022-2023 du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) publié le 1<sup>er</sup> novembre 2023. L'ACSEF appuie l'affirmation selon laquelle on ne peut pas ignorer l'injustice flagrante que représente l'incarcération massive des peuples autochtones du Canada.

Dans son rapport de l'année précédente, le BEC avait publié une première mise à jour de son rapport de 2013 intitulé « Une question de spiritualité : les Autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition ». Il a présenté cette année le deuxième volet de cette mise à jour, consacré aux pavillons de ressourcement, aux initiatives « Sentiers autochtones », ainsi qu'au rôle et à l'impact des Aînés dans les établissements pénitentiaires fédéraux. Malgré ces efforts continus, les cris d'alarme concernant l'incarcération massive des Autochtones et les difficultés auxquelles sont confrontés les Premières Nations, les Métis et les Inuit restent sans réponse.

Le BEC a mené une enquête approfondie comprenant des entretiens avec des personnes autochtones incarcérées, des Aînés travaillant pour le Service correctionnel du Canada (SCC), des membres du personnel du SCC et des membres du personnel des pavillons de ressourcement. Le message central de ses conclusions est clair : il est impératif de se désengager des structures, des pratiques et des croyances qui ont non seulement contribué à l'emprisonnement des populations autochtones pendant de longues périodes, mais qui ont également fait obstacle à un changement véritable.

Le préambule du rapport nous rappelle que le BEC rend compte des difficultés rencontrées par les personnes autochtones incarcérées depuis 1973. « Cinquante ans, c'est beaucoup trop long pour signaler les mêmes griefs. Plus de deux générations de Métis, d'Inuit et de membres des Premières Nations ont souffert des échecs de notre système carcéral. Leur traumatisme renouvelé est exposé à la vue de tous, sans que rien ne soit fait », plaide Emilie Coyle, directrice générale de l'ACSEF. Les femmes autochtones constituent la population carcérale qui a augmenté le plus rapidement au cours des 10 dernières années. Elles représentent aujourd'hui 50 % de la population carcérale féminine, un nombre pour le moins alarmant puisque les femmes autochtones ne représentent que 4 % de la population féminine canadienne. Emilie Coyle souligne l'urgence de pousser le gouvernement, le système juridique et le système carcéral à prendre des mesures immédiates pour remédier à cette crise.

Le rapport « Une question de spiritualité » fait écho aux conclusions du Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), en établissant un lien direct entre la colonisation et la criminalisation des femmes autochtones et en énonçant les mesures nécessaires pour corriger cette situation atroce. Le BEC demande également au gouvernement d'appliquer plusieurs recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) de 2015. Malheureusement, ces appels répétés à modifier le système carcéral canadien n'ont pas donné lieu à des actions significatives.

Le rapport annuel 2022-2023 présente également des enquêtes thématiques et des mises à jour sur les enquêtes nationales en cours, qui correspondent aux efforts constants de défense des droits de l'ACSEF. Il s'agit notamment de graves constats sur les cellules nues, sur le coût exorbitant de la vie dans les

pénitenciers, sur le besoin urgent de services de défense des droits des patients, sur la révision de la politique en matière de diversité des genres, sur le manque flagrant d'options réelles pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre dans les unités à sécurité minimale, et sur l'enjeu troublant des décès de causes non naturelles survenus en établissement.

L'ACSEF contrôle tous les mois les conditions de détention dans les pénitenciers dits pour femmes, et compile les rapports listant les problèmes systémiques. Ses dossiers confirment que les problèmes signalés dans le rapport annuel 2022-2023 du BEC persistent, et que les progrès sont minimes. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre purgeant une peine fédérale continuent de se heurter à des obstacles considérables lorsqu'elles cherchent à faire corriger les situations pénibles qu'elles endurent. Emilie Coyle explique : « Nos équipes travaillent avec des femmes et des personnes de diverses identités de genre incarcérées dans les établissements fédéraux pour remédier à des problèmes tels que les pratiques restrictives dans les unités à sécurité minimale : recours à la force, isolement cellulaire, limitation des heures de mouvement, surveillance renforcée et absence flagrante de programmes pertinents, par exemple. Tant que ces types de violations persisteront, nous nous emploierons sans relâche à faire respecter les droits fondamentaux des femmes et des personnes de diverses identités de genre incarcérées dans les pénitenciers. »

À la lumière des conclusions du dernier rapport du BEC et des précédents, l'ACSEF continue de plaider en faveur d'investissements communautaires proactifs visant à prévenir la criminalisation et l'incarcération. De plus, l'ACSEF insiste sur l'urgence de mettre en œuvre rapidement les recommandations et les conclusions du BEC, de l'ENFFADA, de la CVR et des autres commissions et groupes de travail. Ces actions sont essentielles à l'obtention des changements dont nos systèmes et nos communautés ont désespérément besoin.

-31-

**Pour tout commentaire :**

Emilie Coyle

Directrice générale de l'ACSEF

[Ecoyle@caefs.ca](mailto:Ecoyle@caefs.ca)